



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
du pilotage, de l'appui territorial
et de l'environnement**

Bureau de l'environnement
Secrétariat de la CDNPS
Dossier suivi par : Sophie DORÉ
Tél. : 02 51 36 71 63
Mail : pref-cdnps@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le **16 JUIN 2026**

Le préfet de la Vendée

à

Monsieur le Maire
Saint-Gilles-Croix-de-Vie

OBJET : Dossier n° 740, présenté par la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, relatif à la modification du PLU.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), réunie le 11 juin 2026, dans sa formation dite des « Sites et Paysages », a examiné, au titre des dispositions de l'article L.121-27 du code de l'urbanisme, le projet de modification de votre PLU, approuvé le 3 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R. 341-16 du Code de l'environnement, la CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ».

Dans ce cadre, la CDNPS a rendu un avis **favorable** à ce projet sous réserve de compléter votre dossier par une justification plus approfondie du classement des secteurs de la Dune de la Garenne et de la Coulée verte en EBS. En effet, les critères retenus ne sont pas suffisamment explicites et l'absence d'analyse globale et hiérarchisée des boisements ne permet pas d'apprécier pleinement la pertinence des choix retenus.

Le préfet,

Le Directeur de la Coordination,
du Pilotage, de l'Appui Territorial
et de l'Environnement

Copie à M. le sous-préfet des Sables d'Olonne

Laurent CAIRE-PASTOR